

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 6

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille dix-huit et le 30 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 24 mai, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, M. JOËL FEULLERAT, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME ISABELLE SEROR

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. PHILIPPE BAUMLIN, (Pouvoir donné à M. DOMINIQUE GIRONNET), MME MONIQUE GUEDES (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), M. PATRICE ETAVE (Pouvoir donné à M. FREDERIC BAMIERE), MME BRIGITTE CABANES-MURITH (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN)

Etaient absents excusés : M. GILLES HOURQUET, M. NICOLAS COSTES

Monsieur JEAN-MARIE VITRAC a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/51

Objet : Convention tripartite d'utilisation à titre onéreux des installations et équipements sportifs par le Collège Adrienne Bolland de Bessières

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune ayant bénéficié de subventions du Département pour la construction de la piscine municipale et du Stade Georges BEYNEY, il convient de conclure une convention avec le Collège ADRIENNE BOLLAND de Bessières pour la mise à disposition des installations et des équipements sportifs listés dans cette convention, dans le cadre de la pratique de l'Education Physique et Sportive et des heures de l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S)

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la présente convention et de l'autoriser à la signer.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 07/06/2018

Reçu en préfecture le 07/06/2018

Affiché le - 7 JUIN 2018

ID : 031-213105612-20180607-D2018_51-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver la convention tripartite d'utilisation à titre onéreux des installations et équipements sportifs par le Collège Adrienne Bolland de Bessières,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à la signer.

- Transmis le - 7 JUIN 2018

- Affiché le - 7 JUIN 2018

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

